

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

En partenariat avec la plateforme Syllabe

VAE et promotion professionnelle

Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (VAE).

Les candidats à la VAE doivent rédiger un écrit retraçant expériences et situations de travail et ils ont besoin d'un accompagnement individualisé.

ACCOMPAGNEMENT EN PARTENARIAT AVEC SYLLABE

Syllabe assure l'accueil, l'évaluation, l'orientation, le suivi de personnes en recherche de formation. Elle oriente vers L'ALPA les candidats qui ne peuvent trouver de place dans les organismes de formation.

LE RÔLE DE L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque du Passage d'Agen, étant donné son engagement pour « promouvoir, encourager toute réalisation à caractère social » a ouvert un module d'accompagnement individualisé et gratuit pour les personnes désirant présenter une VAE ou progresser dans la maîtrise du français (écrit et oral).

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Séance de 2 heures hebdomadaires pour 1 à 3 candidats en fonction de leurs disponibilités (un calendrier est établi dès la première séance).

Le contenu de la formation est défini avec précision par les formateurs bénévoles en fonction des personnes accueillies, de leur niveau scolaire, de leurs objectifs, de leurs attentes.